

COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le dix-sept novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 10/11/2020 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU, Virginie TALON.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques MOURGEOTTE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020.

Ordre du jour

- Salle de sports : avenants
- Projet aménagement de la mairie – demande de subventions
- CLECT – désignation des membres
- Prime façade
- Virement de crédits
- Questions diverses

20-47-01 MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE DE SPORTS – AVENANTS AUX LOTS 2, 6 ET 12– AUTORISATION DE SIGNATURE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les projets d'avenants n°1 aux lots 2, 6 et 12 du marché de travaux d'extension et de mise aux normes de la salle de sports décrits ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

20-48-02 PROJET D'AMÉNAGEMENT ÉNERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement de la mairie, dont le coût s'élève à 185 000 € HT est susceptible de bénéficier de subventions.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 185 000 € HT
- Subventions :
 - o DSIL 24 000 € HT (arrêté notifié)
 - o Contrat Région 47 000 € HT
 - o Département – dispositif transitoire 16 234.55 €
 - o Sydev 40 000 €
 - o Autofinancement ou emprunt 45 765.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Annule les délibérations 19-03-03 du 28/01/2019 et 20-36-05 du 07/07/2020
- Approuve le projet et le plan de financement tel que mentionné ci-dessus.
- Sollicite les subventions auprès de la Région, du Département et du Sydev.

20-49-03 REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- Décide de renoncer au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,
- Désigne **Patrice BERTRAND** représentant titulaire et **Laydie PASQUIER** représentant suppléant de la commune de SAINT MARS LA REORTHE au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre la communauté de communes du Pays des Herbiers et ses communes membres.

20-50-04 PRIME FACADE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- attribue une subvention prime façade de 150 € à :

-Yves RONDEAU
4 rue des Tisserands
85590 SAINT MARS LA REORTHE

20-51-05 VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL DM1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve les virements de crédits ci-dessus.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-20422 : Privé – Bâtiments et installations	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-16 SALLE DE SPORTS	0.00 €	59 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-40 : AMENAGEMENT RUE DES AIRES ET RUE DU PETIT LAY	59 150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	59 150.00 €	59 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	59 150.00 €	59 150.00 €	0.00 €	0.00 €

Total Général	0.00 €	0.00 €
----------------------	---------------	---------------

Le Maire
Patrice BERTRAND

Affiché le 20/11/2020

Le Maire
Patrice BERTRAND

